

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 389

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,
M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 17

Après la deuxième phrase de l'alinéa 4, insérer la phrase suivante :

« Ces consultations portent une attention particulière à la prévention en santé mentale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure la santé mentale dans les rendez-vous de prévention prévus à l'article 17.